



Ordonnance de l'OFAG sur les catalogues et les listes de variétés végétales utilisées à des fins agricoles (Ordonnance sur les variétés)

Modification du 16 novembre 2022

*L'Office fédéral de l'agriculture (OFAG)
arrête:*

I

Les annexes 1, 3 à 5 et 8 à 10 de l'ordonnance du 12 juin 2013 sur les variétés¹ sont modifiées conformément aux textes ci-joints.

II

La présente ordonnance entre en vigueur le 1^{er} janvier 2023.

16 novembre 2022

Office fédéral de l'agriculture:
Christian Hofer

¹ RS 916.151.6

Annexe I
(art. 1, let. a)

Catalogue des variétés de céréales

Liste A: Variétés dont la production, la certification et la commercialisation des semences en tant que matériel certifié sont autorisées

Le ch. 4 est modifié comme suit:

Dénomination de la variété	Enregistre-ment	Remarques	Responsable de la sélection conservatrice
----------------------------	-----------------	-----------	---

4. Blé tendre (blé)/*Triticum aestivum* L.

Insérer:

Caminada	2022	Forme d'automne	41
Cian	2022	Forme d'automne	56
Diribia	2022	Forme d'automne	41
Federis	2022	Forme d'automne	41
Haruki	2022	Forme de printemps	56
Pilatus	2022	Forme d'automne	41
SU Hymonta	2022	Forme d'automne, hybride	987

Supprimer:

Bardan	2014	Forme d'automne	41
Caral	2014	Forme de printemps	41
Chaumont	2012	Forme d'automne	41
Ciavena	2013	Forme d'automne	41
Colmetta	2015	Forme d'automne	41
Harry	2014	Forme d'automne	61
Lambro	2013	Forme de printemps	41
Moiry	2013	Forme d'automne	41
Muveran	2004	Forme d'automne	41
Nendaz	2014	Forme d'automne	41
Zinal	2003	Forme d'automne	41

Le ch. 6 est modifié comme suit:

Dénomination de la variété	Enregistre-ment	Remarques	Responsable de la sélection conservatrice
----------------------------	-----------------	-----------	---

6. Triticale/*X Triticosecale* Wittm.

Supprimer:

Bedretto	2003	Forme d'automne	41
----------	------	-----------------	----

Le ch. 7 est modifié comme suit:

Dénomination de la variété	Inscription	Type d'utilisation*	Région d'examen**	Précocité	Responsable de la sélection conservatrice
7. Maïs/<i>Zea mays</i> L.					
<i>Supprimer:</i>					
Farmgold	2012	M.G.	N	précoce	255
Fox	2013	M.E.	N	précoce	41

Annexe 3
(art. 1, let. c)

Catalogue des variétés de plantes fourragères

Le ch. 1 est modifié comme suit:

Dénomination de la variété	Enregistre- ment	Remarques	Responsable de la sélection conservatrice
1. Graminées/<i>Graminea</i>			
Ray-grass anglais/<i>Lolium perenne</i> L.			
<i>Supprimer:</i>			
Premium	2001	tardive	21
Ray-grass hybride/<i>Lolium x hybridum</i> Hausskn.			
<i>Insérer:</i>			
Galaxias	2022		162
Salaria	2022		162

Annexe 4
(art. 1, let. d)

Catalogue des variétés de plantes oléagineuses et à fibres

Le ch. 2 est modifié comme suit:

Dénomination de la variété	Enregistrement	Responsable de la sélection conservatrice
2. Soja/<i>Glycine max</i> (L.) Merr.		
<i>Insérer:</i>		
Tamarix	2022	41
<i>Supprimer:</i>		
Falbala	2013	41
Protibus	2013	41

Annexe 5
(art. 1, let. e)

Catalogue des variétés de betteraves

Le tableau est modifié comme suit:

Dénomination de la variété	Enregistrement	Responsable de la sélection conservatrice
<i>Insérer:</i>		
BTS Smart 4825	2022	992
Interessa KWS	2022	78
Smart Arosa KWS	2022	78
Smart Dilarta KWS	2022	78
Smart Sunnita KWS	2022	78

Annexe 8
(art. 1, let. h)

Liste des cépages

Liste A: Variétés de cépages dont la certification et la commercialisation du matériel de multiplication en tant que matériel certifié sont autorisées

Le ch. 2 est modifié comme suit:

2. Greffons

Dénomination de la variété	Clone	Synonyme/Remarques
<i>Insérer le clone sous la variété «Amigne B»:</i>	RAC 91	
<i>Insérer les clones sous la variété «Pinot blanc B»:</i>	RAC 87	
	RAC 88	
<i>Insérer les clones sous la variété «Savagnin blanc B»:</i>	RAC 89	
	RAC 90	

Annexe 9
(art. 1, let. i)

Variétés qui ont été supprimées du catalogue, mais dont la commercialisation des semences est encore autorisée jusqu'à la date indiquée

Les entrées suivantes sont insérées:

Dénomination de la variété	Commercialisable jusqu'au
Maïs / <i>Zea mays</i> L. Farmgold	31 décembre 2024
Blé tendre (blé) / <i>Triticum aestivum</i> L. Chaumont	31 décembre 2024

L'entrée «Ray-grass anglais» est modifiée comme suit:

Dénomination de la variété	Commercialisable jusqu'au
Ray-grass anglais / <i>Lolium perenne</i> L. <i>Insérer:</i> Premium	31 décembre 2024

Les entrées «Ray-grass d'Italie/Ray-Grass Westerwold», «Ray-grass hybride» et «Trèfle blanc» sont biffées.

Annexe 10
(art. 1, let. j)

Responsables de la sélection conservatrice des variétés visées aux annexes 1 à 6

Le tableau est modifié comme suit:

N°	Responsable de la sélection conservatrice
----	---

Insérer:

987 ASUR Plant Breeding s.a.s., Estrées-Saint-Denis, FR

Supprimer:

61 Saatzucht Schmidt, Landau, DE
